

Au Conseil de fondation de  
**Caisse de pensions SRG SSR, Berne**

Berne, le 28 avril 2026

## Rapport de l'organe de révision

### Rapport sur l'audit des comptes annuels



#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de pensions SRG SSR (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autre point

Les comptes annuels de l'institution de prévoyance pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé le 15 avril 2025 une opinion non modifiée sur ces comptes annuels.



#### Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



#### Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des

provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.



### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**



Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- ▶ l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- ▶ les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales ;
- ▶ les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- ▶ les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- ▶ les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Expert-réviseur agréé

**Annexe**

- ▶ Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

**BILAN EN FRANCS SUISSES**

<b>ACTIF</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>	Référence
<b>A PLACEMENTS</b>			
<b>LIQUIDITES</b>			
Liquidités	31'950'814.12	33'733'114.71	
Couverture de change	6'757'776.00	-43'429'681.69	
	<b>38'708'590.12</b>	<b>-9'696'566.98</b>	VI.4
<b>AVOIRS ET CREANCES</b>			
Avoirs envers l'employeur	10'981'295.55	11'316'828.65	VI.4
Créances (impôts anticipés inclus)	4'220'255.81	4'528'400.49	VI.4
	<b>15'201'551.36</b>	<b>15'845'229.14</b>	
<b>TITRES</b>			
Obligations CHF	986'308'560.29	972'797'137.80	VI.4
Hypothèques (fondation de placements)	195'229'509.32	193'951'771.96	VI.4
Obligations Devises étrangères	449'689'341.39	413'747'414.91	VI.4
Actions Suisse	265'110'016.74	226'533'116.75	VI.4
Actions Monde	780'073'283.64	758'025'247.73	VI.4
Actions Marchés émergents	170'493'435.01	162'351'114.70	VI.4
Insurance Linked Securities	204'253'896.62	192'523'102.80	VI.4
Placements opportunistes	4'205'415.83	4'507'832.23	VI.4
Private Equity	26'631'644.81	20'565'780.96	VI.4
Immobilier Suisse	692'596'854.62	690'476'606.36	VI.4
Immobilier Etranger	187'628'289.42	180'010'716.45	VI.4
	<b>3'962'220'247.69</b>	<b>3'815'489'842.65</b>	
<b>PRETS HYPOTHECAIRES</b>	<b>15'851.95</b>	<b>23'851.95</b>	VI.4
<b>IMMEUBLES</b>	<b>81'690.00</b>	<b>81'690.00</b>	VI.4
<b>B COMPTE DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4'016'227'931.12</b>	<b>3'821'744'046.76</b>	

**BILAN EN FRANCS SUISSES**

<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>	Référence
<b>D ENGAGEMENTS</b>			
Prestations de libre passage et rentes	32'497'226.91	22'345'379.08	
Autres dettes	1'655'554.66	2'242'213.24	VII.1
	<b>34'152'781.57</b>	<b>24'587'592.32</b>	
<b>F RESERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR</b>			
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	119'413.40	1'143'698.55	VI.10
	<b>119'413.40</b>	<b>1'143'698.55</b>	
<b>H CAPITAUX DE PREVOYANCE / PROVISIONS TECHNIQUES</b>			
Capital de prévoyance assurés actifs	1'781'347'672.00	1'761'513'943.12	V.2.1-2.4
Capital de prévoyance rentiers	1'686'273'763.00	1'692'769'041.00	V.2.6
Provisions techniques	154'475'000.00	92'211'000.00	V.2.8
	<b>3'622'096'435.00</b>	<b>3'546'493'984.12</b>	
<b>I RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS</b>	<b>359'859'301.15</b>	<b>249'518'771.77</b>	VI.3
<b>J CAPITAL DE FONDATION / FONDS LIBRES / DECOUVERT</b>			
Situation en début de période	0.00	0.00	
Excédent des produits	0.00	0.00	
	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4'016'227'931.12</b>	<b>3'821'744'046.76</b>	

**COMPTE D'EXPLOITATION EN FRANCS SUISSES**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>	Référence
<b>K COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>			
Cotisations - salariés	55'233'935.40	56'382'808.95	
Cotisations - employeur	79'460'604.65	81'074'168.55	
Prélèvements dans les rés. cot. de l'employeur	-1'024'285.15	-35'134'419.50	VI.10
Cotisations supplémentaires - salariés	0.00	26'557.95	
Cotisations supplémentaires - employeur	0.00	0.00	
Versements supplémentaires - employeur	2'020'025.00	501'205.00	
Contributions uniques et rachats	16'657'761.19	11'589'912.55	
	<b>152'348'041.09</b>	<b>114'440'233.50</b>	
<b>L PRESTATIONS D'ENTREE, VERSEMENTS</b>			
Apports de libre passage	28'535'032.88	36'879'243.52	
Remboursements versements anticipés EPL	1'779'397.80	1'922'363.92	
Remboursements versements anticipés en cas de divorce	2'126'622.70	1'770'757.67	
	<b>32'441'053.38</b>	<b>40'572'365.11</b>	
<b>APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET DE PRESTATIONS D'ENTREE</b>	<b>184'789'094.47</b>	<b>155'012'598.61</b>	
<b>M PRESTATIONS REGLEMENTAIRES</b>			
Rentes de vieillesse	-104'942'808.80	-103'809'127.45	II
Rentes de survivants	-8'212'561.40	-7'621'187.90	II
Prestations d'invalidité	-3'219'020.95	-3'139'479.10	II
Prestations en capital à la retraite	-45'003'657.35	-32'352'869.25	
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-378'138.05	-453'414.25	
	<b>-161'756'186.55</b>	<b>-147'376'077.95</b>	
<b>N PRESTATIONS EXTRA-REGLEMENTAIRES</b>			
Rentes, prestations en capital, autres prestations extra-réglementaires	<b>0.00</b>	<b>-1'291.40</b>	
<b>O PRESTATIONS DE SORTIE</b>			
Prestations de libre passage en cas de sortie	-76'558'697.41	-46'829'902.60	
Versements anticipés EPL	-6'570'928.65	-5'342'538.00	VII.2
Versements anticipés en cas de divorce	-1'841'673.83	-3'798'169.92	
	<b>-84'971'299.89</b>	<b>-55'970'610.52</b>	
<b>DEPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPES</b>	<b>-246'727'486.44</b>	<b>-203'347'979.87</b>	

**COMPTE D'EXPLOITATION EN FRANCS SUISSES**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>	Référence
<b>P/Q DISSOLUTION / CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PREVOYANCE PROVISIONS TECHNIQUES ET RESERVES DE COTISATIONS</b>			
Dissolution / constitution capitaux de prévoyance - assurés actifs	38'580'137.67	-16'955'397.26	V.2.1-2.4
Dissolution / constitution capitaux de prévoyance - rentiers	6'495'278.00	13'955'843.00	V.2.6
Dissolution / constitution provisions techniques	-62'264'000.00	-49'278'000.00	V.2.8
Rémunération du capital épargne	-58'413'866.55	-48'877'757.60	
Dissolution / constitution réserves de cotisations	1'024'285.15	35'134'419.50	VI.10
	<b>-74'578'165.73</b>	<b>-66'020'892.36</b>	
<b>S CHARGES D'ASSURANCE</b>			
Cotisations au Fonds de garantie	<b>-515'522.19</b>	<b>-513'901.44</b>	
<b>RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE</b>	<b>-137'032'079.89</b>	<b>-114'870'175.06</b>	
<b>T RESULTAT NET DES PLACEMENTS</b>			
Intérêts des créances et des hypothèques	-135'401.95	-116'318.67	VI.6
Résultat net - Liquidités/couverture risque du change	76'502'213.88	-96'648'704.46	VI.6
Résultat net - Obligations CHF	-13'205'395.93	65'493'744.33	VI.6
Résultat net - Hypothèques CHF	1'672'098.44	10'333'705.98	VI.6
Résultat net - Obligations Devises étrangères	-13'848'950.76	28'979'800.91	VI.6
Résultat net - Actions Suisse	46'014'532.07	16'283'834.59	VI.6
Résultat net - Actions Monde	44'055'517.78	169'921'406.04	VI.6
Résultat net - Actions Marchés émergents	28'363'997.39	28'825'188.29	VI.6
Résultat net - Insurance Linked Securities	12'444'986.67	17'009'854.86	VI.6
Résultat net - Placements opportunités	-302'411.26	605'829.12	VI.6
Résultat net - Private Equity	2'360'631.84	1'723'479.15	VI.6
Résultat net - Immobilier Suisse	67'378'468.12	70'757'517.26	VI.6
Résultat net - Immobilier Etranger	7'636'335.80	-301'991.70	VI.6
Frais de gestion de la fortune	-11'410'374.74	-11'451'684.95	VI.6-8
	<b>247'526'247.35</b>	<b>301'415'660.75</b>	
<b>V AUTRES PRODUITS</b>			
Produits de prestations fournies	64'704.25	25'236.65	
Autres produits	0.00	46'757.10	
	<b>64'704.25</b>	<b>71'993.75</b>	
<b>W AUTRES CHARGES</b>			
Autres charges	-1'595.40	-2'136.20	
	<b>-1'595.40</b>	<b>-2'136.20</b>	

**COMPTE D'EXPLOITATION EN FRANCS SUISSES**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>	Référence
<b>X FRAIS D'ADMINISTRATION</b>			
Emoluments de l'autorité bernoise de surveillance ABSPF	-15'190.00	-14'582.40	
Emoluments de Commission de haute surveillance	0.00	-4'861.35	
Frais généraux d'administration	-201'556.93	-208'142.94	
	<b>-216'746.93</b>	<b>-227'586.69</b>	VI.11
<b>RESULTAT AVANT CONSTITUTION / DISSOLUTION RESERVE FLUCT. VALEURS</b>	<b>110'340'529.38</b>	<b>186'387'756.55</b>	
<b>CONSTITUTION (-) / DISSOLUTION (+) RESERVE FLUCT. VALEURS</b>	<b>-110'340'529.38</b>	<b>-186'387'756.55</b>	VI.3
<b>EXCEDENT DES PRODUITS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	



**PKS CPS**

Pensionskasse SRG SSR  
Caisse de pension SRG SSR  
Cassa pensioni SRG SSR  
Cassa da pensiun SRG SSR

## **Annexe aux comptes annuels 2025**

## Annexe aux comptes annuels 2025

### Sommaire

I.	BASES ET ORGANISATION .....	10
1.	Forme juridique et but.....	10
2.	Enregistrement LPP et Fonds de garantie .....	10
3.	Bases légales .....	10
4.	Organe suprême, Direction et pouvoir de signature.....	10
5.	Employeurs affiliés.....	11
6.	Expert, révision et surveillance.....	11
II.	PERSONNES ASSUREES ACTIVES ET BENEFICIAIRES DE RENTES .....	11
III.	MODE DE REALISATION DE L'OBJECTIF ET FINANCEMENT .....	12
1.	Plan de prévoyance A (personnes assurées rémunérées au mois) .....	12
2.	Plan de prévoyance B (personnes assurées rémunérées à l'heure) .....	12
3.	Rémunération des capitaux de prévoyance .....	12
4.	Adaptation des rentes à l'évolution des prix.....	12
IV.	PRINCIPES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES SELON LA NORME SWISS GAAP RPC 26.....	13
V.	RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DES RISQUES / TAUX DE COUVERTURE.....	14
1.	Type de couverture des risques .....	14
2.	Evolution et rémunération des avoirs d'épargne .....	14
2.1	Evolution et rémunération des avoirs d'épargne des personnes assurées actives en primauté des cotisations .....	14
2.2	Evolution et rémunération des avoirs d'épargne des comptes complémentaires .....	14
2.3	Evolution et rémunération des comptes de préfinancement de la retraite anticipée.....	14
2.4	Evolution du capital de couverture pour assuré.es actif.ves en primauté des prestations.....	15
2.5	Total des avoirs de prévoyance selon LPP .....	15
2.6	Evolution du capital de couverture des rentes.....	15
2.7	Récapitulatif: capitaux de prévoyance, y c. provisions techniques.....	15
2.8	Provisions techniques .....	15
3.	Résultats de la dernière expertise technique .....	16
4.	Bases techniques / Autres hypothèses significatives sur le plan actuariel .....	16
5.	Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 .....	17
VI.	EXPLICATIONS RELATIVES AU PLACEMENT DE LA FORTUNE ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS .....	17
1.	Organisation de l'activité de placement.....	17
2.	Société mandatée pour l'administration des placements .....	18
3.	Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs .....	18
4.	Répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs en francs suisses .....	19
5.	Détail du résultat des placements .....	21
6.	Liste détaillée des commissions sur placements et liquidités .....	23
7.	Frais de gestion de fortune liés aux placements collectifs .....	23
8.	Déclaration d'intégrité et de loyauté .....	24

9.	Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à son utilisation .....	24
10.	Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à son utilisation.....	25
11.	Charges administratives.....	25
VII.	EXPLICATIONS SUR LES AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION....	26
1.	Autres dettes.....	26
2.	Versement anticipé pour l'acquisition d'un logement (EPL).....	26
VIII.	EXIGENCES DE L'AUTORITE DE SURVEILLANCE .....	26
IX.	AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE .....	26
1.	Liquidation partielle.....	26
X.	EVENEMENTS POSTERIEURS À LA DATE DU BILAN.....	26

## I. BASES ET ORGANISATION

### 1. Forme juridique et but

La Caisse de pension SRG SSR (CPS) est une fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil (CC). Constituée par acte authentique du 16 septembre 2002 (changement de nom avec le nouvel acte authentique du 19 avril 2016), elle a pour but d'assurer les salarié.es de l'employeur contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Elle propose à cette fin deux plans de prévoyance. Elle est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

### 2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La CPS a son siège à Berne. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle conformément à l'article 48 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle est soumise au contrôle de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) et est tenue de fournir en tous les cas les prestations minimales prévues par la LPP.

### 3. Bases légales

Acte de fondation	du 19 avril 2016
Règlement de prévoyance	en vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2025
Règlement d'organisation	en vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Règlement de placement	en vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2025
Règlement sur les engagements de prévoyance	en vigueur depuis le 31 décembre 2024
Règlement de liquidation partielle	en vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2009
Règlement d'assainissement	en vigueur depuis le 8 octobre 2010

### 4. Organe suprême, Direction et pouvoir de signature

Membres du Conseil de fondation  
Délégation de l'employeur

Cereghetti Piero, vice-président \*  
Boussetta Malika  
Egger Thomas (à partir du 01.06.2025)  
Grossenbacher Beat (jusqu'au 31.05.2025)  
Perrotta Barca Patrizia  
Ziegler Alex

Délégation du personnel

Bossard Tobias, président \*  
Fasani Luca  
Jacquemart Charlotte  
Juilland Jean-Marc  
Lehmann Barbara

Conseiller de la délégation du personnel

Ferrari Aldo (sans droit de vote)

Le Conseil de fondation est élu pour un mandat de quatre ans. Le mandat actuel se termine le 31 décembre 2026.

Directeur

Vauclair Emmanuel \*

Directrice adjointe

Staub Kohler Marlise \*

Signatures

\* autoriser à signer collectivement à deux

Dépositaire central

Partenaire contractuel      Bank Julius Bär, Zurich  
Responsable du mandat      Killer Gregor Ph.

Conseiller en investissements

Partenaire contractuel      PPCmetrics AG, Zurich  
Responsable du mandat      Fusetti Alfredo

**5. Employeurs affiliés**

SRG SSR (fondatrice)	Syndicat suisse des mass media SSM
Telepool Sàrl	Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur
Mediapulse SA	SWISS TXT SA
SRG Deutschschweiz	Viasuisse SA

**6. Expert, révision et surveillance**

Organe de révision	Partenaire contractuel Réviseur en chef	Ernst & Young SA, Berne Schmid Marco
Expert en prévoyance professionnelle	Partenaire contractuel Expert exécutant	Aon Schweiz SA, Nyon Vaccaro Olivier
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Numéro de registre BE.0828	

**II. PERSONNES ASSUREES ACTIVES ET BENEFICIAIRES DE RENTES**

Personnes assurées actives	Au 31.12.2025			Au 31.12.2024		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Effectif en début d'exercice	2'951	3'936	6'887	2'954	3'985	6'939
Entrées	227	221	448	306	271	577
Sorties	-323	-314	-637	-269	-240	-509
Départs à la retraite	-44	-91	-135	-37	-75	-112
Décès	-3	-4	-7	-3	-4	-7
Nouvelles rentes d'invalidité	-1	-1	-2	0	-1	-1
<b>Effectif en fin d'exercice</b>	<b>2'807</b>	<b>3747</b>	<b>6'554</b>	<b>2'951</b>	<b>3'936</b>	<b>6'887</b>
<b>Bénéficiaires de rentes</b>						
Effectif en début d'exercice	1296	1839	3135	1281	1791	3072
Entrants	132	139	271	66	105	171
Sortants	-81	-89	-170	-51	-57	-108
<b>Effectif en fin d'exercice</b>	<b>1'347</b>	<b>1'889</b>	<b>3'236</b>	<b>1'296</b>	<b>1'839</b>	<b>3'135</b>
Rentes de retraite	942	1'700	2'642	912	1'648	2'560
Rentes d'enfants de retraité.es	65	55	120	68	63	131
Rentes de survivant.es	258	45	303	244	44	288
Rentes d'orphelin.es	18	14	32	14	10	24
Rentes d'invalidité	42	54	96	40	56	96
Rentes d'enfants d'invalides	14	21	35	12	18	30
Rentes en cas de divorce	8	0	8	6	0	6
<b>Total</b>	<b>1'347</b>	<b>1'889</b>	<b>3'236</b>	<b>1'296</b>	<b>1'839</b>	<b>3'135</b>

Répartition par employeur au 31.12.2025	Personnes assurées actives	Bénéficiaires de rentes	Total
SRG SSR (fondatrice)	6'141	3'150	9'291
SWISS TXT SA	283	30	313
Mediapulse SA	26	5	31
Fondation suisse de la Chaîne du bonheur	27	7	34
Viasuisse SA	21	0	21
SRG Deutschschweiz	24	3	27
Syndicat suisse des mass media SSM	14	9	23
Telepool Sàrl	1	0	1
Personnes assurées à titre facultatif	17	32	49
<b>Total</b>	<b>6'554</b>	<b>3'236</b>	<b>9'790</b>

Répartition par employeur au 31.12.2024	Personnes assurées actives	Bénéficiaires de rentes	Total
SRG SSR (fondatrice)	6'461	3'054	9'515
SWISS TXT SA	294	26	320
Mediapulse SA	25	5	30
Fondation suisse de la Chaîne du bonheur	26	7	33
Viasuisse SA	24	0	24
SRG Deutschschweiz	25	3	28
Syndicat suisse des mass media SSM	13	9	22
Telepool Sàrl	5	0	5
Personnes assurées à titre facultatif	14	31	45
<b>Total</b>	<b>6'887</b>	<b>3'135</b>	<b>10'022</b>

### III. MODE DE REALISATION DE L'OBJECTIF ET FINANCEMENT

#### 1. Plan de prévoyance A (personnes assurées rémunérées au mois)

Le plan de prévoyance repose sur la primauté des cotisations conformément à l'art. 15 LFLP et est enveloppant. Le salaire déterminant est égal à 13 fois le salaire mensuel AVS. Le salaire cotisant, qui sert de base au calcul des cotisations et des prestations, correspond au salaire déterminant, après déduction d'un montant de coordination égal à 7/8 de la rente AVS maximale.

Les cotisations sont échelonnées en fonction de l'âge des personnes assurées; elles se situent entre 6,5 % et 12 % du salaire cotisant pour les salarié.es et entre 7,75 % et 20,25 % du salaire cotisant pour l'employeur. Appelé.es «assuré.es risques», les jeunes de 18 à 19 ans sont assuré.es contre le risque de décès et d'invalidité. A partir du 1<sup>er</sup> janvier qui suit l'année au cours de laquelle l'âge de 19 ans est atteint, les prestations de vieillesse sont également assurées.

#### 2. Plan de prévoyance B (personnes assurées rémunérées à l'heure)

Le plan de prévoyance repose sur la primauté des cotisations conformément à l'art. 15 LFLP et est enveloppant. Le salaire déterminant correspond au salaire de l'année civile précédente soumis à l'AVS. Pendant la première année civile, il correspond au salaire soumis à l'AVS convenu avec l'employeur. Le salaire cotisant est égal au salaire déterminant et sert de base au calcul des cotisations et des prestations.

Les cotisations sont échelonnées selon l'âge des assuré.es; elles se situent entre 6 % et 9 % du salaire cotisant pour les salarié.es et entre 8,5 % et 12 % du salaire cotisant pour l'employeur. Appelé.es «assuré.es risques», les jeunes de 18 à 19 ans sont assuré.es contre le risque de décès et d'invalidité. A partir du 1<sup>er</sup> janvier qui suit l'année au cours de laquelle l'âge de 19 ans est atteint, les prestations de vieillesse sont également assurées.

#### Définition des prestations dans les plans de prévoyance A et B

Le droit à la prestation de retraite débute, pour les femmes et pour les hommes, entre 58 et 65 ans. Pour les départs dans cette fourchette d'âge, le taux de conversion se situe entre 3,95 % et 5 % de l'avoir de retraite disponible. D'entente avec l'employeur, la personne assurée active peut rester assurée jusqu'au terme de son activité lucrative, mais au plus tard jusqu'à l'âge de 70 ans révolus. Le montant des prestations de risque est défini sous la forme d'un pourcentage fixe du salaire soumis à cotisations.

#### 3. Rémunération des capitaux de prévoyance

En 2025, les capitaux en primauté des cotisations (y c. compte complémentaire et compte Retraite anticipée) ont été rémunérés à un taux de 3,5 % (2024: 3,0 %).

#### 4. Adaptation des rentes à l'évolution des prix

Lors de la séance du Conseil de fondation du 3 décembre 2025, le taux de couverture a été estimé à environ 110,0 %. Compte tenu de l'évolution favorable de la situation financière de la CPS, le Conseil de fondation a décidé d'adapter les rentes en cours à l'évolution des prix. Le taux d'adaptation est de 1,5 %. Il s'applique à compter du 1<sup>er</sup> février 2026. Les bénéficiaires de rentes ont été informé.es début janvier 2026.

#### **IV. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA NORME SWISS GAAP RPC 26**

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont effectués selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui comprennent le bilan, le compte d'exploitation et les annexes, donnent une image fidèle de la situation financière conformément à la législation sur la prévoyance professionnelle et satisfont à la norme Swiss GAAP RPC.

Les principes d'évaluation suivants ont été appliqués au 31 décembre 2025:

##### **Titres, placement en infrastructures et private equity**

Les titres sont évalués à leur valeur de marché à la date du bilan. Les bénéfices et pertes réalisés et non réalisés qui en découlent sont comptabilisés dans le résultat net des placements. Les placements en private equity et en infrastructures sont comptabilisés à leur dernière valeur liquidative connue.

##### **Immobilier**

Les placements immobiliers cotés sont évalués à leur valeur de marché à la date du bilan. Les placements immobiliers non cotés sont comptabilisés à leur dernière valeur liquidative connue, en tenant compte des flux de trésorerie intervenus entre-temps. La parcelle de Wangen-Brüttisellen est comptabilisée à sa valeur vénale.

##### **Capitaux de prévoyance et provisions techniques**

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont chiffrés chaque année par un expert en prévoyance professionnelle, selon des principes reconnus et sur la base de données actuelles généralement accessibles.

##### **Réserves de fluctuation**

Ces réserves sont constituées pour couvrir les risques inhérents au marché qui menacent les placements et ainsi garantir durablement le respect des engagements de prestations.

##### **Fonds libres**

Les fonds libres sont les éléments de fortune qui ne sont pas affectés à la couverture des engagements ou à la réserve de fluctuation, c'est-à-dire ceux qui dépassent le taux de couverture cible de la caisse de pension. Le Conseil de fondation décide au cas par cas de leur utilisation.

##### **Autres actifs et passifs**

Les autres actifs et passifs sont comptabilisés à leur valeur nominale.

## V. RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DES RISQUES / TAUX DE COUVERTURE

### 1. Type de couverture des risques

La CPS est une institution de prévoyance autonome.

### 2. Evolution et rémunération des avoirs d'épargne

#### 2.1 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne des personnes assurées actives en primauté des cotisations

	2025	2024
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier	1'691'156'761.00	1'584'676'528.20
+ Cotisations d'épargne salarié.es et employeurs	114'948'690.80	115'601'434.05
+ Rachats et apports uniques	14'192'355.53	10'348'116.05
+ Apports de libre passage	28'427'976.73	36'570'227.80
+ Remboursements versements anticipés EPL/divorce	2'976'943.95	2'542'204.62
- Prestations de libre passage en cas de sortie	-74'693'060.74	-44'365'588.90
- Versements anticipés EPL/divorce	-7'885'605.58	-8'260'555.92
- Départs à la retraite	-108'077'791.40	-47'268'622.95
- Invalidités	-2'536'088.60	-2'247'964.30
- Décès	-1'714'792.65	-2'501'210.00
- Ajustement montant minimal selon art. 17 LFPL	-148'628.85	-226'168.10
Constitution avoirs d'épargne	-34'510'000.81	60'191'872.35
+ Rémunération (3,5 % / 3,0 %)	55'357'769.65	46'288'360.45
<b>Au 31 décembre</b>	<b>1'712'004'529.84</b>	<b>1'691'156'761.00</b>

#### 2.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne des comptes complémentaires

	2025	2024
Etat au 1 <sup>er</sup> janvier	66'253'286.57	65'060'635.51
+ Cotisations d'épargne salarié.es et employeurs	3'202'055.50	4'246'178.05
+ Rachats et apports uniques	0.00	2'282.30
+ Apports de libre passage	257'849.80	70'504.50
+ Remboursements versements anticipés EPL/divorce	3'078.35	0.00
- Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'721'896.55	-840'139.15
- Versements anticipés EPL/divorce	-637'678.40	-932'536.90
- Départs à la retraite	-5'042'075.15	-3'046'475.09
- Invalidités	-46'627.70	-39'741.60
- Décès	-94'877.75	-122'056.65
Dissolution/constitution avoirs d'épargne	-4'080'171.90	-661'984.54
+ Rémunération (3,5 % / 3,0 %)	2'134'283.55	1'854'635.60
<b>Au 31 décembre</b>	<b>64'307'398.22</b>	<b>66'253'286.57</b>

#### 2.3 Evolution et rémunération des comptes de préfinancement de la retraite anticipée

	2025	2024
Au 1 <sup>er</sup> janvier	4'103'895.55	3'618'773.55
+ Rachats et apports uniques	2'465'405.66	1'231'696.50
- Prestations de libre passage en cas de sortie	-98'551.77	0.00
- Versements EPL	-7'509.10	0.00
- Départs à la retraite	-1'571'638.00	-848'548.45
Dissolution/constitution avoirs d'épargne	787'706.79	383'148.05
+ Rémunération (3,5 % / 3,0 %)	144'141.60	101'973.95
<b>Au 31 décembre</b>	<b>5'035'743.94</b>	<b>4'103'895.55</b>

## 2.4 Evolution du capital de couverture pour assuré.es actif.ves en primauté des prestations

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier	0.00	42'324'851.00
Variation	0.00	-42'324'851.00
<b>Au 31 décembre</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Les dernières personnes assurées de la génération transitoire 55+ (1946 - 1959) ont pris leur retraite durant l'exercice 2024. Le plan de prévoyance en primauté des prestations est arrivé à terme le 31 décembre 2024.

## 2.5 Total des avoirs de prévoyance selon LPP

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier	653'200'334.33	632'419'541.95
Variation	-1'815'229.31	20'780'792.38
<b>Au 31 décembre</b>	<b>651'385'105.02</b>	<b>653'200'334.33</b>

## 2.6 Evolution du capital de couverture des rentes

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier	1'692'769'041.00	1'706'724'884.00
Variation	-6'495'278.00	-13'955'843.00
<b>Au 31 décembre</b>	<b>1'686'273'763.00</b>	<b>1'692'769'041.00</b>

## 2.7 Récapitulatif: capitaux de prévoyance, y c. provisions techniques

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier	3'546'493'984.12	3'445'338'672.26
Variation capitaux de prévoyance	-44'297'743.92	3'632'341.86
Variation provisions techniques	62'264'000.00	49'278'000.00
Rémunération	57'636'194.80	48'244'970.00
<b>Au 31 décembre</b>	<b>3'622'096'435.00</b>	<b>3'546'493'984.12</b>

## 2.8 Provisions techniques

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
A) Allongement de l'espérance de vie	55'247'000.00	41'274'000.00
B) Risques d'assurance	15'228'000.00	15'737'000.00
C) Rémunération	57'900'000.00	35'200'000.00
D) Evénements spéciaux	26'100'000.00	0.00
<b>Au 31 décembre</b>	<b>154'475'000.00</b>	<b>92'211'000.00</b>

### A) Provision «Allongement de l'espérance de vie»

Cette provision tient compte de l'allongement de l'espérance de vie et permet de couvrir le coût du futur changement des bases techniques. Au 31 décembre 2021, la CPS est passée des bases périodiques LPP 2015 (P2017) aux bases périodiques LPP 2020 (P2022) et a de ce fait épuisé la totalité de la provision constituée. A compter de l'exercice 2022, la provision est alimentée chaque année à hauteur de 0,4 % (état au 31.12.2025: 1,6 %) des capitaux de prévoyance des personnes assurées actives et du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (sans prise en compte des prestations temporaires, telles que rentes transitoires ou rentes pour enfant). En 2025, elle a évolué comme suit:

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier	41'274'000.00	27'084'000.00
Constitution (+) / Dissolution (-)	13'973'000.00	14'190'000.00
<b>Au 31 décembre</b>	<b>55'247'000.00</b>	<b>41'274'000.00</b>

### **B) Provision «Risques d'assurance»**

Les risques de décès et d'invalidité connaissent d'importantes fluctuations. Cette provision permet de couvrir les éventuels coûts induits par une évolution défavorable des sinistres. La somme à provisionner est calculée sur la base d'un niveau de garantie de 97,5 % et d'une contribution de risque comprise dans le financement. La provision pour les risques d'assurance permet à la CPS de faire face à deux mauvaises années consécutives. En 2025, elle a évolué comme suit:

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier	15'737'000.00	15'354'000.00
Constitution (+) / Dissolution (-)	-509'000.00	383'000.00
<b>Au 31 décembre</b>	<b>15'228'000.00</b>	<b>15'737'000.00</b>

### **C) Provision «Rémunération»**

Cette provision a pour but de permettre une rémunération équitable des avoires des personnes assurées actives et des bénéficiaires de rentes. En décembre 2025, le Conseil de fondation a décidé de provisionner un montant de 22,7 millions CHF à la charge de l'exercice comptable 2025. Au 31 décembre 2025, cette provision s'élevait à 57,9 millions CHF.

### **D) Provision «Evènements spéciaux»**

Compte tenu de l'évolution favorable de la situation financière, le Conseil de fondation a décidé d'adapter les rentes en cours à l'évolution des prix en les augmentant de 1,5 % à partir du 1<sup>er</sup> février 2026. Le coût est estimé à 26,1 millions CHF et a été pris en compte dans l'exercice comptable 2025 au titre de cette provision.

## **3. Résultats de la dernière expertise technique**

En avril 2025, l'expert en prévoyance professionnelle a établi une expertise technique au 31 décembre 2024. Il a constaté qu'à cette date

- la CPS présentait un taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 de 107,0 %;
- la CPS avait constitué une réserve de fluctuation de valeurs de 249,5 millions CHF.

Sur la base de son examen au 31 décembre 2024, l'expert a attesté que

- les bases techniques et le taux d'intérêt technique étaient appropriés;
- la CPS offrait la garantie qu'elle était en mesure de remplir ses engagements réglementaires;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement étaient conformes aux prescriptions légales en vigueur;
- la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs était appropriée.

Outre la recommandation usuelle de suivre de près l'évolution des marchés financiers, l'expert a conseillé au Conseil de fondation d'analyser la question d'un changement des bases techniques (LPP 2025) au courant de l'exercice 2026.

## **4. Bases techniques / Autres hypothèses significatives sur le plan actuariel**

Pour la clôture de l'exercice au 31 décembre 2025, la CPS a utilisé les bases périodiques LPP 2020 (P2022) et un taux d'intérêt technique de 1,5 %, comme l'année précédente.



	Swiss Entrepreneurs Fund	Hodel Adrian	FINMA
	Swisscanto Switzerland Growth I	Nicoli Andreas	FINMA
Insurance-linked securities	Credit Suisse Fond. de placement	Hilti Niklaus	CHS PP
	SCOR	Rostan Sydney	AMF
	Twelve Capital	Schwartz Etienne	FINMA
Immobilier Suisse	Maerki Baumann & Co. AG	Frey Rolf	FINMA
	UBS Asset Management	Maksimovic D.	FINMA
	Assetimmo Fondation de placements	Germann Ch.	CHS PP
	Avadis Fondation d'investissement	Böhi Marco	CHS PP
	UBS Invest. Foundation 4	Saydam M.	CHS PP
	Fondation suisse de placement «1291»	Flück Björn	CHS PP
	Realstone Fondation de placement	Bersier Julien	CHS PP
	Swisslife Fondation de placement	Bamert Adrian	CHS PP
Immobilier Etranger	UBS Asset Management	Räbsamen Urs	FINMA
Couverture de change	Record Currency Managment	Witte Jan	FCA/SEC/CFTC

#### Légende:

<b>AMF</b>	Autorité des Marchés Financiers (F)
<b>CFTC</b>	Commodity Futures Trading Commission (USA)
<b>CHS PP</b>	Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle
<b>FCA</b>	Financial Conduct Authority (UK)
<b>FINMA</b>	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
<b>SEC</b>	Securities and Exchange Commission (USA)

## 2. Société mandatée pour l'administration des placements

Le dépositaire central est la banque Julius Bär à Zurich, également chargée de la comptabilité des titres.

## 3. Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	249'518'771.77	63'131'015.22
Constitution/dissolution le 31.12.	110'340'529.38	186'387'756.55
Etat au 31.12.: 9,94 % (2024: 7,04 %)	359'859'301.15	249'518'771.77
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	543'314'465.25	531'974'097.62
Déficit de réserve	-183'455'164.10	-282'455'325.85
Capital de prévoyance lié	3'622'096'435.00	3'546'493'984.12
<b>Sécurité de 97,5 %</b>	<b>15,00 %</b>	<b>15,00 %</b>

Le montant nécessaire de la réserve de fluctuation de valeurs a été établi suivant une approche financière et économique. Selon les calculs de PPCmetrics, il s'élève à 14,6 % (2024: 14,2 %). Le consultant a cependant conseillé de viser pour 2025 une réserve d'au moins **15 %** (2023: 15 %), car la répartition réelle des actifs peut présenter des risques de fluctuation plus importants que le niveau défini par la stratégie. Cela correspond à la valeur cible de 15 % établie pour des raisons de prudence.

#### 4. Répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs en francs suisses

<b>Placements (en CHF)</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Liquidités / Placements monétaires		
- Liquidités / Placements monétaires	31'950'814.12	33'733'114.71
- Couverture de change	6'757'776.00	-43'429'681.69
<b>Total Liquidités / Placements monétaires</b>	<b>38'708'590.12</b>	<b>-9'696'566.98</b>
Autres créances CHF		
- Avoirs envers l'employeur	10'981'295.55	11'316'828.65
- Créances et avoirs de l'impôt anticipé	4'220'255.81	4'528'400.49
<b>Total Autres créances</b>	<b>15'201'551.36</b>	<b>15'845'229.14</b>
Obligations CHF		
- Obligations CHF	979'807'943.98	967'501'990.51
- Intérêts courus sur obligations CHF	741'240.86	0.00
<b>Total Obligations CHF</b>	<b>5'759'375.45</b>	<b>5'295'147.29</b>
Obligations CHF	986'308'560.29	972'797'137.80
Hypothèques (fondations de placement)	195'229'509.32	193'951'771.96
Obligations en devises étrangères		
- Obligations en devises étrangères	443'795'709.95	409'022'605.06
- Intérêts courus sur obligations en devises étrangères	5'893'631.44	4'724'809.85
<b>Total Obligations en devises étrangères</b>	<b>449'689'341.39</b>	<b>413'747'414.91</b>
Actions Suisse	265'110'016.74	226'533'116.75
Actions Monde	780'073'283.64	758'025'247.73
Actions Marchés émergents	170'493'435.01	162'351'114.70
Immobilier Suisse	692'596'854.62	690'476'606.36
dont placements cotés	367'495'998.08	386'258'607.33
dont placements non cotés	325'100'856.54	304'217'999.03
Immobilier Etranger	187'628'289.42	180'010'716.45
Immobilier Bien-fonds	81'690.00	81'690.00
Prêts hypothécaires	15'851.95	23'851.95
Placements opportunistes	4'205'415.83	4'507'832.23
Private equity	26'631'644.81	20'565'780.96
Insurance-linked securities	204'253'896.62	192'523'102.80
<b>Total Placements</b>	<b>4'016'227'931.12</b>	<b>3'821'744'046.76</b>

## Répartition en pour cent

	En % de la fortune (situation réelle)		Stratégie dès 01.12.2022	Marges tactiques		Limites max. OPP 2
	31.12.2025	31.12.2024		Minimum	Maximum	
<b>Avoirs à court terme et liquidités:</b>						
Liquidités: CHF 31'950'814.12	0.8 %					
Couverture de change: CHF 6'757'776.00	0.2 %	-0.3 %	1 %	0 %	5 %	
Obligations CHF: CHF 986'308'560.29	24.6 %	25.6 %	27 %	22 %	32 %	
dont placements auprès de l'employeur: CHF 741'240.86	0.0 %	0.00 %				5.0 %
Hypothèques CHF: CHF 195'245'361.27	4.9 %	5.1 %	5 %	3 %	7 %	
Obligations dev. étr. hedgées: CHF 449'689'341.39	11.2 %	10.9 %	11 %	8 %	14 %	
<b>Total Obligations &amp; hypothèques: CHF 1'631'243'262.95</b>	<b>40.7 %</b>	<b>41.5 %</b>	<b>43 %</b>	<b>33 %</b>	<b>53 %</b>	
Actions Suisse: CHF 265'110'016.74	6.6 %	6.0 %	6 %	4 %	8 %	
Actions Monde hedgées: CHF 780'073'283.64	19.4 %	19.9 %	19 %	15 %	23 %	
Actions Marchés émergents: CHF 170'493'435.01	4.2 %	4.3 %	4 %	3 %	5 %	
<b>Total Actions: CHF 1'215'676'735.39</b>	<b>30.2 %</b>	<b>30.1 %</b>	<b>29 %</b>	<b>22 %</b>	<b>36 %</b>	<b>50 %</b>
Immobilier Suisse: CHF 692'596'854.62	17.2 %	18.1 %	16 %	12 %	20 %	
dont placements cotés: CHF 367'495'998.08	9.2 %	10.1 %	8 %			
dont placements non cotés: CHF 325'100'856.54	8.1 %	8.0 %	8 %			
Immobilier Etranger: CHF 187'628'289.42	4.7 %	4.7 %	5 %	4 %	6 %	10 %
<b>Total Immobilier: CHF 880'225'144.04</b>	<b>21.9 %</b>	<b>22.9 %</b>	<b>21 %</b>	<b>16 %</b>	<b>26 %</b>	<b>30 %</b>
Placements opportunistes: CHF 4'205'415.83	0.1 %	0.1 %	0 %	0 %	4 %	
Private equity: CHF 26'631'644.81	0.7 %	0.5 %	1 %	0 %	2 %	
ILS: CHF 204'253'896.62	5.1 %	5.1 %	5 %	3 %	7 %	
<b>Placements alternatifs: CHF 235'090'957.26</b>	<b>5.9 %</b>	<b>5.7 %</b>	<b>6 %</b>	<b>3 %</b>	<b>13 %</b>	<b>15 %</b>
<b>Total Titres de gage immob: CHF 439'911'330.17</b>	<b>11.0 %</b>	<b>11.9 %</b>				<b>50 %</b>
<b>Total Placements auprès de l'employeur, y c. créances: CHF 11'722'536.41</b>	<b>0.3%</b>	<b>0.3 %</b>				<b>5.0 %</b>
<b>Total Devises étrangères: CHF 171'592'645.52</b>	<b>4.3 %</b>	<b>4.3 %</b>	<b>4 %</b>	<b>3 %</b>	<b>9 %</b>	<b>30 %</b>

Les limites de la stratégie de placement étaient respectées au 31 décembre 2025. La limite par débiteur selon l'art. 54 OPP 2 et la limite en matière de participation selon l'art. 54a OPP 2 étaient respectées.

### 4.1 Exercice des droits de vote

La CPS fait usage de ses droits de vote lors des assemblées générales en Suisse et dans 150 entreprises étrangères, ce qui correspond à environ 75 % de la fortune qu'elle détient directement en actions internationales (à l'exception des fonds). Elle exprime ses droits de vote en se fondant sur les recommandations d'Ethos.

La CPS informe les destinataires de ses votes par une newsletter et en publie le détail sur son site web, sous la rubrique «Exercice des droits de vote des actionnaires».

La CPS est en outre membre de l'Ethos Engagement Pool Suisse et de l'Ethos Engagement Pool International qui, au nom de caisses de pension suisses, assurent un dialogue permanent avec les sociétés cotées en bourse.

## 4.2 Instruments financiers dérivés

<b>Contrepartie</b>	<b>Positions ouvertes</b>	<b>Valeur de marché</b>
B.N.P. Paribas, Paris	205'748'938.26	929'529.29
HSBC Bank, Londres	201'018'898.34	2'146'058.78
Royal Bank of Canada, Londres	212'770'217.55	-489'918.49
State Street, Londres	116'710'336.46	719'985.14
Toronto Dominion, Toronto	249'029'510.89	3'274'329.14
Westpac, Sydney	234'039'171.22	177'791.71
<b>Total</b>	<b>1'219'317'072.72</b>	<b>6'757'775.57</b>

## 4.3 Engagements de capital ouverts

	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Engagements de capital ouverts	30'000'000.00	30'000'000.00
Appels de capital à date	-25'482'925.21	-19'214'686.39
<b>Total Engagements de capital ouverts restants</b>	<b>4'517'074.79</b>	<b>10'785'313.61</b>

## 4.4 Prêt de titres

Le prêts de titres dans le cadre de placements directs (securities lending) n'est pas autorisé par la CPS. Dans les placements collectifs, il n'est autorisé que sur une base garantie, dans le respect des conditions cadres et des dispositions de la loi sur les placements collectifs.

## 5. Détail du résultat des placements

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Produits des intérêts sur créances, hypothèques</b>		
Intérêts sur créances	0.00	-9'700.60
Intérêts sur prestations de libre passage	-133'325.95	-105'621.72
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-2'414.25	-1'511.45
Intérêts sur prêts hypothécaires	338.25	515.10
<b>Total</b>	<b>-135'401.95</b>	<b>-116'318.67</b>
<b>Liquidités / Couverture de change</b>		
Intérêts	10'629.04	831'632.04
Intérêts courus	0.00	0.00
Gains de change réalisés	26'290'366.41	-6'794'127.17
Gains de change non réalisés	50'201'218.43	-90'686'209.33
<b>Total</b>	<b>76'502'213.88</b>	<b>-96'648'704.46</b>
<b>Obligations CHF</b>		
Intérêts	10'033'718.36	9'417'252.49
Intérêts courus	929'560.01	1'271'143.26
Résultat des placements frais TER	0.00	0.00
Gains de change réalisés	-3'781'560.07	-7'835'316.77
Gains de change non réalisés	-20'387'114.23	62'640'665.35
<b>Total</b>	<b>-13'205'395.93</b>	<b>65'493'744.33</b>
<b>Hypothèques</b>		
Intérêts	570'466.42	547'629.74
Intérêts courus	0.00	0.00
Résultat des placements frais TER	394'361.08	392'040.57
Gains de change réalisés	0.00	0.00
Gains de change non réalisés	707'270.94	9'394'035.67
<b>Total</b>	<b>1'672'098.44</b>	<b>10'333'705.98</b>

<b>Obligations en devises étrangères</b>		
Intérêts	15'323'307.72	10'201'313.85
Intérêts courus	905'991.34	2'038'766.11
Résultat des placements frais TER	0.00	144'633.99
Gains de change réalisés	-9'975'399.36	-34'864'098.12
Gains de change non réalisés	-20'102'850.46	51'459'185.08
<b>Total</b>	<b>-13'848'950.76</b>	<b>28'979'800.91</b>
<b>Actions Suisse</b>		
Dividendes	7'589'458.18	7'442'724.17
Gains de change réalisés	5'888'792.16	7'557'001.25
Gains de change non réalisés	32'536'281.73	1'284'109.17
<b>Total</b>	<b>46'014'532.07</b>	<b>16'283'834.59</b>
<b>Actions Monde</b>		
Dividendes	8'014'211.62	8'696'480.33
Résultat des placements frais TER	32'813.39	23'509.03
Gains de change réalisés	4'364'735.11	15'587'698.85
Gains de change non réalisés	31'643'757.66	145'613'717.83
<b>Total</b>	<b>44'055'517.78</b>	<b>169'921'406.04</b>
<b>Actions Marchés émergents</b>		
Dividendes	4.84	6.86
Résultat des placements frais TER	221'641.27	211'056.24
Gains de change réalisés	3'737'047.18	0.04
Gains de change non réalisés	24'405'304.10	28'614'125.15
<b>Total</b>	<b>28'363'997.39</b>	<b>28'825'188.29</b>
<b>Insurance-linked securities</b>		
Résultat brut	-0.25	741.98
Résultat des placements frais TER	1'264'695.57	998'356.33
Gains de change réalisés	6'427'022.38	5'395'853.27
Gains de change non réalisés	4'703'229.82	10'560'364.54
<b>Total</b>	<b>12'394'947.52</b>	<b>16'955'316.12</b>
<b>Private equity</b>		
Résultat brut	1'384'673.44	306'103.78
Résultat des placements frais TER	635'673.69	505'476.06
Gains de change réalisés	0.00	0.00
Gains de change non réalisés	340'284.71	911'899.31
<b>Total</b>	<b>2'360'631.84</b>	<b>1'723'479.15</b>
<b>Placements opportunistes</b>		
Résultat brut	14.70	760.12
Résultat des placements frais TER	50'039.15	54'538.74
Gains de change réalisés	-0.36	-1'162.91
Gains de change non réalisés	-302'425.60	606'231.91
<b>Total</b>	<b>-252'372.11</b>	<b>660'367.86</b>
<b>Immobilier Suisse</b>		
Résultat brut	10'131'710.43	11'017'833.33
Résultat des placements frais TER	4'501'598.53	4'632'314.45
Gains de change réalisés	21'450'646.47	5'560'981.45
Gains de change non réalisés	31'294'512.69	49'546'388.03
<b>Total</b>	<b>67'378'468.12</b>	<b>70'757'517.26</b>

<b>Immobilier Etranger</b>		
Résultat brut	0.00	0.00
Résultat des placements frais TER	18'762.83	18'001.07
Gains de change réalisés	0.00	0.00
Gains de change non réalisés	7'617'572.97	-319'992.77
<b>Total</b>	<b>7'636'335.8</b>	<b>-301'991.70</b>

<b>Total Résultats nets</b>	<b>258'936'622.09</b>	<b>312'867'345.70</b>
-----------------------------	-----------------------	-----------------------

Le placement de la fortune a généré en 2025 une performance de +6,7 %, soit 0,3 point de pourcentage de plus que l'indice de référence (+6,4 %). En 2024, le rendement s'était établi à +8,6 %, contre +7,7 % pour l'indice de référence.

## 6. Liste détaillée des commissions sur placements et liquidités

<b>Frais de gestion prélevés directement</b>		<b>2025</b>	<b>2024</b>
Liquidités	Julius Bär	13'906.50	9'596.90
Obligations CHF	Lombard Odier	330'544.96	100'419.11
	Loyal Finance	0.00	87'757.52
	Syz Asset Management	251'216.16	249'914.02
Hypothèques	AXA Fondation de placement «Hypo- thèques»	113'000.36	114'408.53
	UBS Invest. Foundation 1 «Hypothèques»	91'651.87	117'292.44
Oblig. dev. étr.	Vontobel Asset Management	514'729.36	371'960.22
	ZKB (Fee holiday: 1.5.2023 -30.4.2024)	302'904.57	82'065.24
Actions Suisse	IAM Independent Asset Management	392'583.13	370'052.86
	Pictet Asset Management	52'180.74	56'570.97
Actions Monde	UBS Asset Management	158'617.54	174'742.82
	Pictet Asset Management	167'289.02	159'723.02
Actions M. ém.	UBS Asset Management	83'568.69	75'066.36
Immobilier Suisse	Maerki Baumann	513'573.96	469'096.38
	UBS Asset Management	218'527.04	168'853.36
Immobilier Etranger	UBS Asset Management	139'227.65	165'219.93
Couv. de change	Record Currency Management	236'674.90	219'805.44
<b>Total Frais de gestion prélevés directement</b>		<b>3'580'196.45</b>	<b>2'992'545.12</b>
Frais dépositaire central		354'121.60	340'302.33
<b>Frais directs de gestion de la fortune</b>		<b>3'934'318.05</b>	<b>3'332'847.45</b>

## 7. Frais de gestion de fortune liés aux placements collectifs

Le Total Expense Ratio (TER) indique les coûts qui, dans un fonds, s'ajoutent à la commission d'émission et à la commission de rachat. Ces coûts ne sont pas facturés séparément, mais imputés directement sur le rendement du fonds correspondant.

En vertu des directives de la CHS PP (D - 02/2013), les frais TER calculés approximativement apparaissent dans la comptabilité financière au niveau de la classe d'actifs, d'une part comme résultat des placements et, d'autre part, comme frais de gestion de fortune.

Les frais de gestion de fortune sont présentés ci-après conformément à l'art. 48a, al. 3, OPP 2.

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Total Placements (valeurs de marché)	4'000'944'689.70	3'805'800'321.59
dont Placements collectifs	1'749'441'080.99	1'697'039'135.39
Placements transparents	1'749'441'080.99	1'697'039'135.39

### Taux de transparence en matière de frais

Part des placements dont les frais sont indiqués de manière transparente	100 %	100 %
--	-------	-------

<b>Frais de gestion de fortune établis en CHF</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Frais directs de gestion de fortune	3'934'318.05	3'332'847.45
Frais de gestion de fortune pour placements collectifs (TER)	7'119'585.51	6'979'926.48
Honoraires Ethos, Kraus Partner & PPCmetrics	446'433.80	471'578.10
Coût droit de timbres et TVA, frais postaux et bancaires	-89'962.62	667'332.92
<b>Total des frais de gestion de fortune apparaissant dans le compte d'exploitation</b>	<b>11'410'374.74</b>	<b>11'451'684.95</b>
Frais de gestion de fortune en pour cent des actifs placés	0.28 %	0.30 %
<b>Fortune totale</b>	<b>4'016'227'931.12</b>	<b>3'821'744'046.76</b>

#### 8. Déclaration d'intégrité et de loyauté

Tous les gestionnaires de fortune ont remis une déclaration écrite d'intégrité et de loyauté confirmant le respect des dispositions légales relatives à l'autorité de surveillance, aux opérations pour compte propre, à la déclaration des intérêts et à la restitution d'avantages financiers.

Tous les gestionnaires de fortune sont en outre tenus par contrat de communiquer les éventuels risques, rétrocessions ou provisions et de les reverser à la CPS.

#### 9. Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à son utilisation

Lors de sa séance du 5 décembre 2023, le Conseil de fondation a décidé qu'en cas de découvert en fin d'année, la réserve de cotisations de l'employeur ne serait pas rémunérée et qu'en cas d'excédent de couverture, le taux SARON (Swiss Average Rate Overnight) serait appliqué. Il a également arrêté que la rémunération de cette réserve ne devait pas être supérieure à celle accordée aux avoirs d'épargne des assurés actifs, ni être négative. Au 5 janvier 2026, le taux SARON s'établissait à -0,05 %, la réserve de cotisations de l'employeur n'a donc pas été rémunérée.

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>SWISS TXT SA</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	1'024'285.15	1'019'595.00
Utilisation	-1'024'285.15	0.00
Intérêts	0.00	4'690.15
<b>Au 31 décembre</b>	<b>0.00</b>	<b>1'024'285.15</b>
<b>Viasuisse SA</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	119'413.40	252'947.25
Utilisation	0.00	-134'419.50
Intérêts	0.00	885.65
<b>Au 31 décembre</b>	<b>119'413.40</b>	<b>119'413.40</b>
<b>Total Réserve de cotisations de l'employeur (RCE) sans renonciation à son utilisation</b>	<b>119'413.40</b>	<b>1'143'698.55</b>

Au 31 décembre 2025, les créances ouvertes de cotisations s'élevaient 11,0 millions CHF (2024: 11,3 millions CHF). Elles ont été acquittées en janvier 2026.

## 10. Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à son utilisation

Le déficit ayant été résorbé, l'accord du 20 décembre 2022 conclu avec la SSR sur la renonciation à l'utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur a été annulé au printemps 2024.

	2025	2024
<b>SRG SSR</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	0.00	35'000'000.00
Utilisation/apport	0.00	-35'000'000.00
<b>Au 31 décembre</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<hr/>		
<b>Total Réserve de cotisations de l'employeur (RCE) avec renonciation à son utilisation</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## 11. Charges administratives

	2025	2024
<b>Coûts administratifs assumés par la CPS</b>		
Dépenses Conseil de fondation et Commission de placement	105'337.40	124'022.91
Émoluments Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPPF)	15'190.00	14'582.40
Émoluments Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP)	0.00	4'861.35
Taxes et émoluments divers	33'011.00	37'473.63
Expert Prévoyance professionnelle, organe de révision	131'301.53	120'301.40
Produits Direction (honoraires, revenus)	-68'093.00	-73'655.00
<b>Total</b>	<b>216'746.93</b>	<b>227'586.69</b>
<hr/>		
<b>Coûts administratifs assumés par la SSR</b>		
Salaire, prestations sociales, frais, formation continue	1'356'558.53	1'340'097.04
Informatique	19'845.82	22'825.21
Divers honoraires pour conseils et prestations de tiers	66'766.57	24'030.91
Matériel de bureau et imprimés	1'735.04	4'482.57
Produits des organisations affiliées	-71'548.16	-67'777.47
<b>Total</b>	<b>1'373'357.80</b>	<b>1'323'658.26</b>
<b>Total Charges administratives CPS</b>	<b>1'590'104.73</b>	<b>1'551'244.95</b>

### Publication des rémunérations des membres des instances et de la Direction

Les dépenses pour le Conseil de fondation et la Commission de placement se présentent comme suit:

- Jetons de présence de 500 CHF par séance pour les membres (excepté le président du Conseil de fondation)
- Forfait annuel de 7 500 CHF pour le président du Conseil de fondation
- Prise en charge des frais effectifs selon le règlement général des frais SSR
- Prise en charge des frais de formation (continue)

Pour les représentant.es de l'employeur, les jetons de présence et le forfait annuel du président du Conseil de fondation sont versés à la SSR et considérés comme partie intégrante du salaire. Les jetons de présence de la délégation du personnel versés à la SSR sont reversés à chaque représentant.e du personnel à titre de composante salariale supplémentaire.

La Direction de la CPS se compose de deux personnes (1,6 EPT, inchangé par rapport à 2024). La rémunération totale pour l'année 2025 s'est élevée à 346 000 CHF (2024: 345 000 CHF).

## **VII. EXPLICATIONS SUR LES AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION**

### **1. Autres dettes**

Le poste du passif «Autres dettes» se compose des créances du Fonds de garantie LPP, de l'impôt à source, du droit de timbre et de la taxe sur la valeur ajoutée ainsi que des autres créanciers.

### **2. Versement anticipé pour l'acquisition d'un logement (EPL)**

En 2025, 56 assuré.es ont demandé un versement anticipé pour l'acquisition d'un logement (EPL). Le montant moyen des versements anticipés s'est élevé à 117 338 CHF (2024: 46 assuré.es, montant moyen de 116 112 francs).

## **VIII. EXIGENCES DE L'AUTORITE DE SURVEILLANCE**

L'autorité de surveillance n'a émis aucune exigence.

## **IX. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE**

### **1. Liquidation partielle**

En novembre 2025, la SSR a mis en œuvre le plan de transformation «Enavant SRG SSR» prévoyant la suppression de 900 postes à plein temps d'ici 2029. Au cours de l'exercice 2025, le nombre d'assuré.es actif.ves est passé de 6887 à 6554 personnes. Cette diminution (- 333 assurés actifs) est due à 135 départs à la retraite, 7 décès, 2 cas d'invalidité et 189 sorties nettes (448 entrées moins 637 sorties). Environ 40 % des sorties nettes sont attribuables au Concours Eurovision de la chanson de mai 2025. Pour organiser cet événement unique, la SSR a engagé à l'automne 2024 environ 80 collaborateurs et collaboratrices sous contrat à durée déterminée, soumis à l'obligation de prévoyance. Ces personnes ont quitté l'entreprise en juin 2025. Les 109 sorties nettes restantes correspondent à 1,6 % de l'effectif au début de l'année. Selon les dispositions du règlement de liquidation partielle en vigueur, les conditions requises pour une liquidation partielle au cours de l'exercice 2025 ne sont pas remplies.

## **X. EVENEMENTS POSTERIEURS À LA DATE DU BILAN**

Aucune remarque.